

à la date à laquelle sera effectué un échange de notes complémentaires par lequel les parties contractantes s'aviseront mutuellement qu'elles auront obtenu, à l'égard du présent accord de modification, l'approbation dont elles peuvent avoir besoin, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

SAUL F. RAE

Son Excellence
Lic. Emilio O. Rabasa
Ministre des Affaires extérieures
TLATELOLCO, D. F.